

REMUNERATION

Dans l'attente de la réforme de l'épargne salariale, le gouvernement sécurise les modalités de calcul de la réserve spéciale de participation, suite à l'annulation de la doctrine administrative par le Conseil d'État le 20 mars 2013. L'actualité n°16350 - vendredi 24 mai 2013

CONTRAT DE TRAVAIL

L'accord signé le 24 juin 2010 pour fixer des règles encadrant les pratiques du portage salarial va être étendu, annoncent ses signataires. L'actualité n°16350 - vendredi 24 mai 2013

À défaut de stipulation expresse imposant à l'employeur de notifier la levée de la clause de non-concurrence par un écrit autonome, la Cour de cassation admet, dans un arrêt du 24 avril, que l'employeur puisse y procéder dans le corps même de la lettre de licenciement. L'actualité n°16347 - mardi 21 mai 2013

ECONOMIE ET CONJONCTURE

En avril 2013, selon les données de l'Insee publiées le 15 mai, les prix à la consommation de l'ensemble des ménages en France ont reculé de 0,1 %. L'actualité n°16347 - mardi 21 mai 2013

FONCTION PUBLIQUE

Prévention des conflits d'intérêts, contrôle du pantouflage, nouveaux droits pour les fonctionnaires, etc. : l'avant-projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, présenté aux syndicats le 23 mai, réforme en profondeur le titre I du statut général des fonctionnaires. L'actualité n°16349 - jeudi 23 mai 2013

LICENCIEMENT ECONOMIQUE

En cas de nullité du PSE, la Cour de cassation réserve aux ruptures intervenues dans le cadre d'un départ volontaire, le même sort que celui réservé aux licenciements : ces ruptures sont elles-mêmes atteintes de nullité, précise un arrêt du 15 mai. L'actualité n°16349 - jeudi 23 mai 2013

Dans un arrêt du 15 mai 2013, la Cour de cassation confirme sa jurisprudence en vertu de laquelle les critères relatifs à l'ordre des licenciements doivent être mis en œuvre à l'égard de l'ensemble du personnel de l'entreprise, et non pas au seul niveau de l'établissement dans lequel les postes supprimés sont basés. Il est toutefois permis de déroger à ce principe par un accord collectif conclu au niveau de l'entreprise ou à un niveau supérieur. L'accord d'établissement reste donc inopérant en la matière. L'actualité n°16348 - mercredi 22 mai 2013

RETRAITE

La Cnav revient dans une circulaire du 7 mai 2013 sur les modalités du passage à la retraite des bénéficiaires de l'allocation de cessation anticipée des travailleurs de l'amiante (Acaata). Elle précise que les dérogations aux relèvements des bornes d'âge de la retraite prévues pour ces allocataires s'appliquent, même s'ils ont relevé de régimes spéciaux de retraite. L'actualité n°16349 - jeudi 23 mai 2013

Conditions de travail Le modèle venu de Mars

« Salaire reçu chaque semaine, peu de niveaux hiérarchiques, open space y compris pour la direction. » Voici quelques exemples de la politique sociale de Mars Chocolat France, filiale du groupe américain détenu à 100 % par la famille Mars, et qui vient de se classer troisième en France du prix de l'entreprise « où il fait bon travailler », décerné chaque année par Great Place to Work, indique Adrien Cahuzac, dans l'Usine nouvelle (23 au 29-5). Thierry Gaillard, PDG de Mars Chocolat France, qui emploie 1 200 personnes dans l'Hexagone et possède deux sites de production, relève que Mars est le seul des neuf premiers groupes à avoir inclus les usines dans le périmètre de l'étude. « Le salarié découvre le système dès son recrutement. Une fois son contrat signé, il devient un associé et reçoit un chèque de bienvenue : une avance correspondant à une semaine de salaire. L'associé doit adhérer à l'esprit du groupe. Dans les couloirs, il lit les principes de l'entreprise sur de grandes affiches [...] Sauf en usine, le travail se fait en open space. Même le bureau du PDG est à la vue de tous. Des échanges ont lieu tous les deux mois, au cours de réunions baptisées "ça se discute" en référence à l'émission de télévision. Le tutoiement est de rigueur. Chaque employé peut poser ses questions ou, s'il préfère, les déposer dans une urne. » Entre le CEO et le PDG France, il n'y a que deux échelons hiérarchiques et entre le PDG France et le premier niveau hiérarchique, quatre niveaux.

Nouvelles technologies Soigner sa e-réputation

« Les paroles s'envolent, les écrits restent, indélébiles, à l'heure des moteurs de recherche surpuissants et des réseaux sociaux », écrit Damien Dubus, dans Le Parisien Economie (21-5). « La googlisation devient un réflexe de plus en plus courant et un moyen de faire le tri parmi les postulants comme le montre l'enquête 2012 menée par RégionsJob : 68 % des recruteurs indiquent rechercher en ligne des renseignements sur les candidats contre 36 % en 2010. Plus important, 25 % des recruteurs avouent avoir déjà écarté un collaborateur en raison d'une présence en ligne négative – ils n'étaient que 8 % en 2011. Problème pour les candidats à l'embauche : leur e-réputation dépend avant tout de ce que les autres disent d'eux, un contenu impossible à maîtriser. La parade consiste dans ce cas à afficher du contenu positif, en créant des profils sur les réseaux comme Viadeo ou LinkedIn et un CV en ligne sur des sites comme DoyouBuzz. Ils sont si bien référencés par Google qu'ils apparaîtront sur la première page de recherche, rejetant les références moins flatteuses dans les limbes du cyberspace. » Le quotidien ajoute que la vigilance doit être aussi de mise dans les entreprises, car 21 % des utilisateurs de réseaux sociaux disent y avoir déjà critiqué une entreprise, selon une enquête TNS Sofres de 2011. Et d'après une étude Nielsen, 90 % des internautes déclarent faire confiance à la recommandation de leurs amis. Ils sont même 78 % à faire confiance aux internautes inconnus quand ils ne sont que 14 % à accorder du crédit à la publicité. « Si elles doivent faire au jour le jour la veille de leur image pour anticiper les crises, les entreprises doivent être aussi actives dans la gestion de celle-ci. L'e-réputation présente également des opportunités pour mieux se faire connaître et attirer de nouveaux talents. » À condition que la qualité du produit ou du service après-vente soit bonne. Une bonne réputation ne peut jamais reposer sur du vent, conclut Le Parisien.

La fuite des cerveaux espagnols

« De plus en plus d'Espagnols plient bagage pour fuir le chômage : 400 000 ont quitté le pays pour des motifs professionnels depuis le début de la crise », indique Sandrine Morel, dans Le Monde (21-5). « Contrairement à l'émigration espagnole des années 1960, ce sont souvent des jeunes qualifiés qui partent, ceux qui forment la génération la mieux formée de l'histoire. » Même analyse dans Les Échos (21-5) : « Avec la crise, l'Espagne a retrouvé son statut de terre d'émigration. Le nombre d'Espagnols résidant à l'étranger a augmenté de 5,5 % en 2012. Comme dans les années 1960, quand près d'un million d'entre eux avaient cherché un avenir hors de leurs frontières. L'Allemagne est une destination privilégiée. Ce pays a ainsi accueilli 20 539 personnes venant d'Espagne en 2012, d'après l'office allemand de statistiques [...]